



Déchoir le père de mon fils de son autorité parentale

Par **sambea**, le **06/06/2009** à **23:17**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mon fils depuis 6 ans. Il a laissé seul notre bébé durant plusieurs heures pour aller au PMU. Il a eu un accident de voiture sur le retour et a dit aux gendarmes qu'il avait un bb de 5 mois seul chez lui. Suite à ces faits et à d'autres choses qui n'allaient pas dans notre couple (il est alcoolique), je lui ai demandé de quitter le domicile. Depuis il n'a jamais versé de pension alimentaire sauf par obligation lorsque j'ai fait appel aux huissiers et il ne prend pas de nouvelles de son fils. Il demande à le voir 2 fois par an... et encore. Cette année il l'a vu 1 fois, en se rendant sur le stade où jouait mon fils. Il a passé 1 heure avec lui après le match.

J'ai su récemment et de source sûre qu'il entretient une relation avec une fille qui consomme de l'héroïne. J'ai peur qu'un jour, il demande à voir son fils et qu'il l'entraîne dans un environnement peu recommandable. Il est alcoolique et consomme du cannabis. Il était déjà très colérique à l'époque (à se taper lui-même la tête contre les murs). Sa compagne est héroïnomane, j'ai peur pour mon fils si un jour il décidait de le prendre un WE entier. Mon fils avait 5 mois quand on s'est séparé. Il ne connaît pas son père. Il sait qui il est mais il ne l'a vu que très peu de fois. Est-ce que je peux, dans un souci de protection de mon enfant, demander à ce qu'il soit déchu de ses droits parentaux ?

Merci de votre réponse